

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

ENSEIGNEMENT

SUBVENTION PROJETS D'ÉCOLES 2014

Délibération : 06.2014.055

Transmis en préfecture le :

6 juin 2014

Séance du : 3 juin 2014

Compte-rendu affiché le 10 juin 2014

Date de convocation
du Conseil Municipal : 27 mai 2014

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Roland CRIMIER

Secrétaire élu : Monsieur Philippe MASSON

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER (à partir du point 5), Karine GUERIN, Bernadette VIVES-MALATRAIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROUSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

Membres absents excusés à la séance :

Guillaume COUALLIER (jusqu'au point 4), Michel MONNET, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

Pouvoirs :

Guillaume COUALLIER à Agnès JAGET (jusqu'au point 4), Michel MONNET à Maryse JOBERT-FIORE, Christian ARNOUX à Roland CRIMIER, Isabelle PICHERIT à Bernadette VIVES-MALATRAIT

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Madame Pascale ROTIVEL

Les subventions de fonctionnement ont été votées lors du Conseil Municipal du 24 avril. Cependant, deux modifications doivent être apportés sur le secteur enseignement.

En effet, la subvention de 7 700 € affectée à l'école élémentaire Guilloux doit être répartie entre deux bénéficiaires distincts : l'école maternelle Guilloux (2 000 €) et l'école élémentaire (5 700 €).

Ces 2 000 € viendront participer au financement d'un projet Théâtre mené en collaboration avec « La Mouche » au même titre que ceux financés pour les maternelles Bergier (« Hôpital des nounours à la Mouche») et P.Frantz (« De l'écoute musicale à la production sonore » à la Salle d'Assemblée).

En outre, l'enveloppe de 5 000 € destinée aux projets pluriannuels des écoles correspond à un montant forfaitaire de 100 € par classe. Au vu du nombre de classes, le montant total doit être porté à 6 100 € et les subventions affectées aux bénéficiaires listés ci-après.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** l'attribution des subventions liées aux projets des écoles telles que détaillées ci-dessous et dans les conditions énoncées,

Objet	Nom de l'organisme	Montant	Subvention soumise à justificatif
Projets pluriannuels	Maternelle Guilloux	700,00 €	Descriptif projet
Projets pluriannuels	Maternelle P. Frantz	600,00 €	Descriptif projet
Projets pluriannuels	Maternelle Bergier	800,00 €	Descriptif projet
Projets pluriannuels	Élémentaire Guilloux	1 200,00 €	Descriptif projet
Projets pluriannuels	Élémentaire P. Frantz	1 100,00 €	Descriptif projet
Projets pluriannuels	Élémentaire Mouton	1 700,00 €	Descriptif projet
Total projets pluriannuels		6 100,00 €	
Projet d'école	Projet d'école maternelle Guilloux	2 000,00 €	Descriptif projet
Projet d'école	Projet d'école élémentaire Guilloux	5 700,00 €	Descriptif projet

Après avoir entendu l'exposé de Madame Pascale ROTIVEL ,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour Extrait Certifié Conforme,

Le Maire,



